



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir de la langue française au sein des institutions de l'Union européenne

Question écrite n° 26539

Texte de la question

M. Daniel Fasquelle attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'avenir de la langue française au sein des institutions de l'Union européenne. En raison notamment du retrait du Royaume-Uni de l'Union, le maintien de l'anglais comme langue de travail de fait au sein de ses institutions apparaît comme particulièrement absurde, en particulier en ce qu'il se fait au détriment d'autres alternatives plus légitimes, et en particulier du français. Ainsi, en 1986, 58 % des textes de la commission étaient rédigés en français, contre seulement 3,5 % aujourd'hui, et l'on assiste parfois à des scènes à la limite de l'absurde où des équipes entièrement francophones échangent et travaillent uniquement en anglais. Il souhaite savoir quelles mesures ont été adoptées afin de défendre l'usage du français dans ce cadre européen, notamment par rapport aux opportunités ouvertes à ce propos par le Brexit.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Fasquelle](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26539

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 982

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)